Services sociaux communaux et intercommunaux

Contact

Adresses

Services sociaux communaux et intercommunaux
Voir les adresses contenues dans le site web ci-après

Mail

Téléphone

Site

https://www.ne.ch/autorites/DEAS/SASO/GSR/Pages/accueil.aspx

Fax

Horaires

Selon l'horaire de chaque service intercommunal

Informations complémentaires

Statut juridique

Services publics

Population concernée

Le Services sociaux intercommunaux examinent le droit à une aide financière, pour les personnes qui en font la demande, sur la base des normes édictées par le Service de l'action sociale

Ces services concernent les habitants des communes du canton de Neuchâtel à l'exception de Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds et Le Locle qui possèdent leur propre service

Rayon géographique

Canton de Neuchâtel

Fonctions et bénévolat

Assistant social

Buts

Les Guichets Sociaux Régionaux offrent au public, dans chaque région, un accès plus large au dispositif social, que ce soit pour une prestation directe ou un conseil.

Par exemple, les agences régionales AVS/AI auprès desquelles on peut effectuer une demande de prestations complémentaires à l'AVS/AI sont en principe localisées dans les Guichets Sociaux Régionaux ou à proximité immédiate.

De même, l'action sociale publique est complétée par l'action privée. Les Guichets Sociaux Régionaux peuvent ainsi vous orienter vers l'organisme le mieux à même de vous accompagner. ????

Prestations

Créés par les Communes en partenariat avec le Service de l'action sociale du canton de Neuchâtel, les Guichets Sociaux Régionaux sont les points d'accès pour toute demande de prestations sociales.

Avances sur les contributions d'entretien, subsides LAMal, bourses d'étude ou aide sociale : si vous souhaitez bénéficier de l'une de ces prestations, il vous suffit de déposer votre dossier à l'aide d'un formulaire unique dans l'un des huit Guichets répartis dans tout le canton.

Vos informations sont ensuite regroupées dans une seule et même base de données. Elles sont analysées et traitées par tous les services prestataires sur la base de critères d'examen communs : l'Unité économique de référence (UER), qui est constituée des personnes du ménage, et le Revenu déterminant unifié (RDU), qui prend en compte les revenus, les charges et la fortune du ménage.

Après l'examen et si les conditions sont remplies, votre dossier est orienté vers les services compétents qui traiteront votre demande de prestations sociales.

Les Guichets Sociaux Régionaux, c'est :

- une seule porte d'entrée pour toutes les prestations sociales
- plus de simplicité pour les demandeurs de prestations sociales et les collectivités

- un aiguillage plus clair des dossiers
- des informations partagées entre tous les services prestataires, pour plus d'efficacité
- des critères d'examen communs, pour plus de transparence et d'équité
- une politique sociale plus harmonieuse et proche des demandeurs !